

18 juil 2017 -13:05

Nouveau marquage (striping) pour les véhicules des douanes

La Douane a présenté aujourd'hui le nouveau marquage (striping) de ses véhicules. Outre l'aspect esthétique, le nouveau striping permet d'identifier plus facilement les véhicules appartenant à la douane, que ce soit à l'avant ou à l'arrière du véhicule.

Le nouveau striping permet également d'améliorer la visibilité des véhicules de jour comme de nuit grâce à la combinaison des couleurs, mais aussi grâce à une bande réfléchissante plus large que la précédente. Le nouveau marquage présente donc un double avantage : il permet d'améliorer la sécurité routière ainsi que la sécurité de nos agents.

La Douane a choisi un striping qui ressemble à celui de la Police. Ainsi, les citoyens peuvent l'identifier facilement en tant que véhicule de l'Etat. La Police et la douane collaborent régulièrement, notamment lors de contrôles communs organisés sur la voie publique. Cette coopération entre les deux entités se traduit également au travers de leurs marquages respectifs.

La douane possède approximativement 200 véhicules à équiper du nouveau striping : 182 voitures, 12 motos, 8 scanners et 2 bateaux. A l'heure actuelle, 16 véhicules sont équipés du nouveau striping. Les véhicules devront tous être marqués avant la fin de l'année. D'ici-là, l'ancien et le nouveau modèle vont coexister.

L'ancien marquage des véhicules de l'AGD&A datait de la réforme de la Police et de la gendarmerie en 1998 : il était donc temps de le moderniser.

<https://photos.app.goo.gl/DQl5faGJ1Pm8RVLl2>

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be